

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2026

**PRESENTS** : POCHELON Cyril – RECHATIN Fabienne – SANTACREUX Jean-Charles – BROUSSARD Françoise – GIRARD Nicolas - VIVAT Bernard – GIRY Patricia – DELHOMME Loïc – ROSSET Céline – LAMONOCA Anne-Marie – DELORME Joël

M. Loïc Delhomme a été nommé secrétaire de séance ;

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 20 mars 2026 et prend les délibérations ci-dessous :

DCM 2026/17 : INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS AU MAIRE

DCM 2026/18 : DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026/19 : DESIGNATION DES DELEGUE(E)S AU SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE TENCE

DCM 2026/20 : DESIGNATION DES 2 DELEGUES AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU Mazet-St-Voy

INDEMNITES DE FONCTIONS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS AU MAIRE

Considérant que le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité de fonction inférieure au barème applicable, à la demande du maire ;

Considérant que M. le maire a demandé expressément à cette assemblée de percevoir une indemnité de fonction inférieure au barème légal ;

M. le maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints, et l'invite à délibérer ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat :

- Que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du code général des collectivités territoriales ;
- Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;
- De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints au maire :
  - Maire : **18 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 1<sup>er</sup> adjoint : **10.89 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
  - 2<sup>e</sup> adjoint : **10.89 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Dit que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget communal.

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal accepte de confier au maire une partie (23 points sur 31) des délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DESIGNATION DES DELEGUE(E)S AU SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE TENCE (SERT)

La commune de Le Mas-de-Tence appartient au Syndicat des Eaux de la Région de Tence au sein duquel elle est donc représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal désignent pour siéger au sein du Syndicat des Eaux de la Région de Tence :

- Désigne en qualité de délégués titulaires :  
**M. Cyril POCHELON** et **M. Jean-Charles SANTACREUX**

- Désigne en qualité de délégué(e)s suppléants :  
**M. Bernard VIVAT et Mme Patricia GIRY**

DESIGNATION DES 2 DELEGUES AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU MAZET SAINT VOY (S.I.E)

La commune de LE MAS-DE-TENCE appartient au Secteur Intercommunal d'Energie du Mazet-Saint-Voy au sein duquel elle est donc représentée par deux délégués.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal désignent pour siéger au sein du Secteur Intercommunal d'Energie du Mazet-Saint-Voy :

- ✓ **M. Loïc DELHOMME**
- ✓ **M. Nicolas GIRARD**

**Questions diverses :**

- Délégations du maire aux adjoints :

Mme Fabienne RECHATIN est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

Ressources humaines : en charge du personnel communal

Les finances communales : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et toutes les pièces relatives à la comptabilité, réalisation d'emprunts et budget

La petite enfance, les affaires scolaires et périscolaires et la jeunesse

L'action sociale

M. Jean-Charles SANTACREUX est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

Les travaux d'aménagement et d'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, des réseaux AEP, des réseaux assainissement et des réseaux secs

Suivi du parc de matériel

Suivi des chantiers forestiers

Les actes relatifs aux affaires foncières : acquisitions et ventes immobilières

- Délégations du maire aux conseillers :

M. Bernard VIVAT est délégué aux travaux d'aménagement et d'entretien voirie, voies communales.

Mme Françoise BROUSSARD est déléguée au tourisme.

M. Loïc DELHOMME est délégué au suivi des chantiers de second-œuvre.

Les adjoints et conseillers auront autant que possible un binôme pour les aider dans ces tâches.

- Une réunion de suivi du chantier a eu lieu avec le conseil municipal précédent afin de transmettre les informations nécessaires au bon déroulé de la fin du chantier.
- Afin de rendre un avis sur toutes les demandes d'aides sociales et de proposer des événements en faveur, notamment des personnes âgées (colis de Noël, repas...) et des enfants, le maire propose au Conseil Municipal de renouveler le CCAS (Comité Consultatif pour l'Action Sociale) composé d'élus et de non élus. En tant qu'élus : Anne-Marie Lamonoca - Fabienne Rechatin – Patricia Giry – Joël Delorme se sont proposés. **Les habitants non élus qui seraient intéressés pour y participer sont invités à contacter le secrétariat de mairie.**
- La municipalité a été contactée par le Team Auto Sport qui organise le Rallye du Haut-Lignon le 3<sup>ème</sup> week-end de septembre car il souhaite rallonger le tracé. Nous les rencontrerons prochainement.